



Compte rendu rencontre de quartier 2024

Pariset

VOIRIE

Compétence :

- L'ensemble des travaux sur voirie relève de la compétence Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Enjeux :

- Rue Tour sans Venin : Fermée en permanence **sauf le mois d'octobre**. Basculeur mis en place en bas de la montée est souvent endommagé et barrière cassée.
- Desserte en transport commun : SMMAG interpellé par des collectifs d'habitants

Projets en cours / à venir :

- Rue Tour sans Venin : Recherche d'une solution plus pérenne de fermeture en lien avec TDF
- Création d'une nouvelle agglomération « Pariset » et mise en place des panneaux routiers effectuée
- Rdv avec les services métropolitains : reprise de la signalisation et remise aux normes des passages piétons effectuées
- Modification du système de ralentissement (chicanes) effectué.
- Réfection rue Eugene Bouchet effectuée

BATIMENT PUBLICS

Equipement communaux :

- Cimetière tour sans venin, chapelle, accueil de loisirs Jean Moulin.

Projets en cours/ à venir

- Bâchage à la Chapelle toujours en place. Projet de rénovation en cours de finalisation. Lancement des travaux au cours de l'année 2025, enveloppe financière pour étude de maîtrise d'œuvre et travaux votée. Souscription lancée en juin 2024 en cours.
- Nouvelle chaufferie bois Jean Moulin en service depuis 2023 qui a permis de réduire fortement les consommations d'énergie et les émissions de CO2.

URBANISME

Compétence :

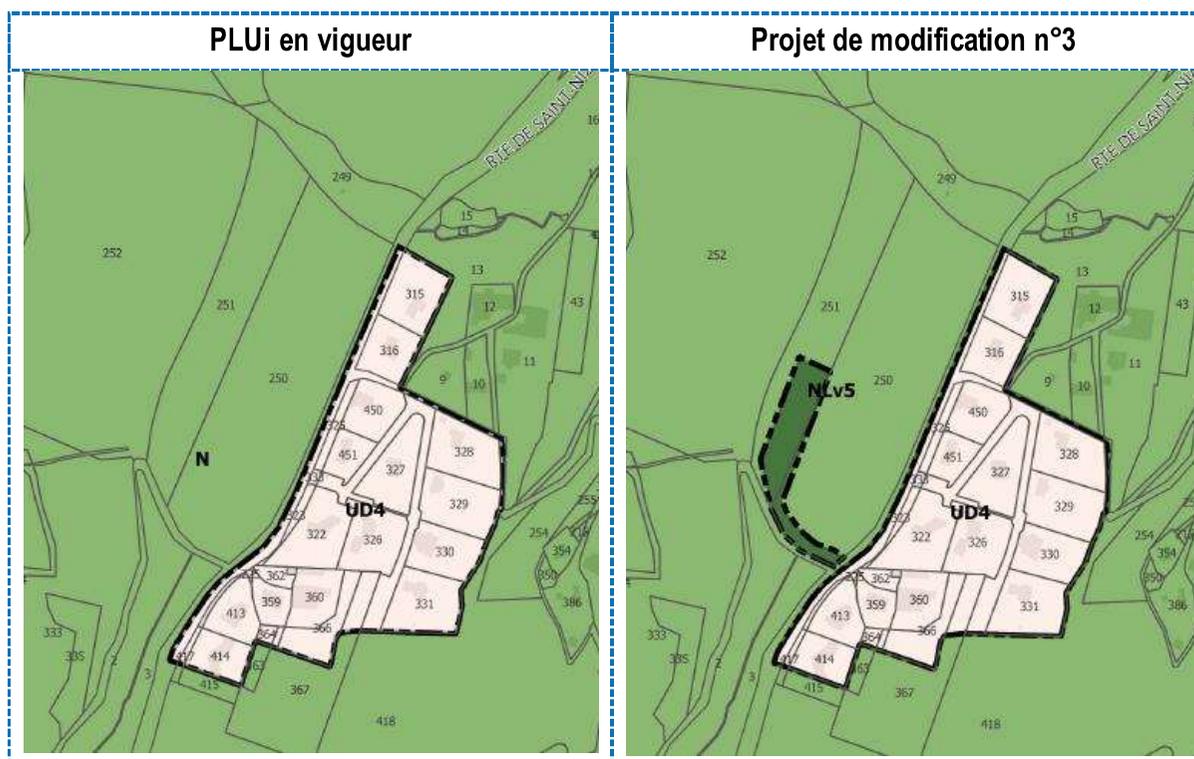
- **Commune** (instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme)
- **GAM** : PLUi
- **Préfet** : PP Risque Naturels et PP Risque Inondation Drac

Enjeux : loi Montagne

Projets en cours / à venir :

- Dans le cadre de la modification n°3 du PLUi en cours d'instruction (approbation prévue fin 2025) :
 - Délimitation d'un Secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) NLv5 sur une partie de l'emprise de l'aire d'accueil des

gens du voyage des Vouillants pour permettre une installation pérenne.

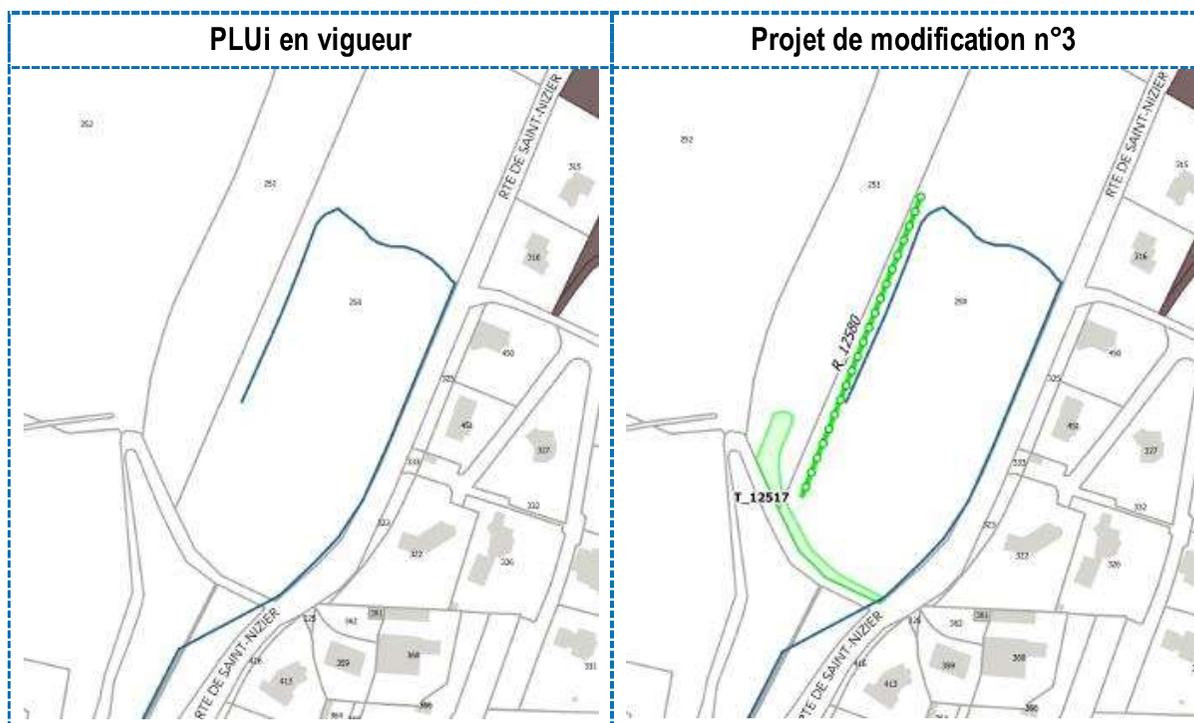


Pour mémoire : second permis d'aménager précaire aire d'accueil des gens du voyage délivré à Grenoble-Alpes Métropole le 06/02/2023 pour une durée de 6 ans.

- Inscription de deux nouvelles protections au titre du patrimoine végétal aux abords de l'aire d'accueil des gens du voyage des Vouillants

Parcelle(s) concernée(s)	Nom de l'élément protégé
C250, C251	Boisement

Parcelle(s) concernée(s)	Nom de l'élément protégé
C250	Alignement d'arbres



- Modification de l'emplacement réservé pour mixité sociale ERS_8_SSP situé hameau de Pariset (projet en cours d'étude avec PLURALIS)

PLU en vigueur	
ERS_8_SSP	Programme comportant au moins 17 logements sociaux et 1190 m ² de surface de plancher dont au moins 20% de PLAI, 8923 m ²

Projet de modification n°3

ERS_8_SSP

Programme comportant au moins 17 logements sociaux et 1190 m² de surface de plancher dont 100% de PLUS, 8923 m²

- Ajout de 2 protections de patrimoine végétal sur Pariset suite recensement Conseil du Temps Long :

Parcelle(s) concernée(s)	Nom de l'élément protégé	Photos
C182, C186	Frêne de la ferme des Visons	
AP175	Tilleul à grandes feuilles Tour Sans Venin	

- 660 route de Saint-Nizier
 - Permis d'aménager pour 4 lots à bâtir délivré le 23/06/2023
 - En attente 4 permis de construire pour maisons individuelles sur les lots

PROPRETE URBAINE

Compétence : communale

- 1 équipe communale passe 1 fois tous les 2 jours (parc...)
- Enlèvement des ordures ménagères et tri : compétence GAM.

Demandes recensées :

- Demande de couvrir la loquette poubelle de l'entrée du hameau de Pariset (justifiée par la neige qui empêche d'ouvrir les bacs). GAM ne couvre plus les loquettes du fait du risque incendie et de restrictions financières

ESPACES VERTS

Compétence : Communale

- Gestion des espaces verts – 6 agents
- Tonte (fauchage) => 2 à 3 passages par an en plus de celui effectué par la Métropole

ECLAIRAGE

Compétence :

- Eclairage public = compétence communale – 3 agents mixte (électricité bâtiment + éclairage Public)
- Plus de 1700 points lumineux au global sur la Commune
- 1 Tournée par mois sur la commune pour vérifier l'état de fonctionnement + dépannages

Projets en cours / à venir :

- Plan Lumière en cours, mise en place d'extinction depuis février 22 sur le secteur. Mise en détection de présence des rues du Grand Pariset, des bergers et de l'école. Expérimentation à mener ; principe d'équiper une partie du cheminement piéton avec un éclairage plus léger par détection de mouvement et non allumage des lampadaires concernés.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Liens avec les services Métropolitains pour la gestion des Vouillants.
- Rucher communal partagé : mise à disposition d'un terrain à des apiculteurs amateurs en lien avec le Syndicat Apicole Dauphinois.
- Centre Jean Moulin : classes natures en lien avec le scolaire et périscolaire.

Projet de plantations de quelques arbres & haies autour du centre cet hiver 2024-25

Questions	Réponses
<p>RD 106 : Voir pour aménagement carrefour de la rue Eugène Bouchet. Possibilité d'un contre sens plus sécuritaire à l'aval du carrefour montant actuel tourne à gauche. Projet à moyen / long terme : demande d'avis de l'expert sécurité Métropole.</p>	<p>Réponse de la Métropole déjà donnée. GAM estime son aménagement conforme et ne souhaite pas remettre en examen un projet sur lequel elle s'est déjà prononcée.</p>
<p>GRU 1 : Chicanes sur RD 106 : problème d'usagers qui déboitent à l'abord de la chicane 1 dans le sens montant : risque pour insertion des véhicules prenant la RD dans le sens descendant de la rue du grand Pariset. Est-il possible de baliser l'amont ou bordure Sodilor pour canaliser les flux montants jusqu'à la ligne de cédez le passage.</p>	<p>Aménagement corrigé à l'automne.</p>

<p><i>Positionnement des quilles</i> : impossibilité pour entrer ou sortir de chez soi avec des remontées de file. Repositionnement 100 mètres (ou 10 mètres NSP) en amont est demandé. Beaucoup de remarques. Le Maire rappelle les nombreuses réunions sur le terrain. L'association a proposé des idées et voulait donner son avis avant mis en œuvre, ce qui n'a pas été fait. Surement qu'une réunion avec la Métro, la Ville et l'association sera nécessaire</p>	<p>Aménagement corrigé à l'automne</p>
<p>Réfection des peintures routières faites.</p>	<p>Campagne faite cet été</p>
<p>TC : co-voiturage / demande d'abri bus</p>	<p>Dossier suivi par le maire et les services de la ville avec le SMMAG – En cours</p>
<p>Chemin du sabot : entretien désherbage + épareuse a t'il été fait ?</p>	<p>Réponse positive du secteur Nord-Ouest de la Métropole. Les dates prévisionnelles de passage sur la Commune (pas spécifiquement sur Pariset) seront relayées par la Ville sur le site internet si la Métro les communique en temps et en heures, ce qui est demandé par nos services chaque année.</p>

<p>Merci à la Mairie d'avoir supprimé le panneau « interdit aux plus de 3,5t » du côté de la rue des Bergers. Nous pouvons de nouveau se faire livrer du fuel sans problème.</p>	<p>Très bien, merci. A noter, tout de même, que les arrêtés de restriction de tonnage prévoient des exceptions pour la desserte locale.</p>
<p>« Rue des Bergers » et « Chemin des Bergers » 2 noms de rues trop proches qui créent beaucoup de confusion chez les livreurs et visiteurs. Le chemin des Bergers pourrait s'appeler par exemple chemin des Visons. Serait-il possible d'en changer ?</p>	<p>Est-ce que les autres habitants du chemin sont aussi d'accord pour changer le nom de cette voie ? Un changement d'adresse ne peut pas se faire sans concertation car il va entraîner des démarches administratives pour les riverains qui devront mettre à jour leur adresse officielle auprès de tous les organismes. Par ailleurs, si le changement de nom est décidé, une délibération du CM sera nécessaire.</p>
<p>Un transformateur MT a été installé récemment sans concertation avec les riverains et le résultat est incroyablement laid ainsi qu'en témoignent les photos jointes en annexe. Peut-on espérer une amélioration ? Si oui laquelle ?</p>	<p>Ce nouveau transformateur électrique a été installé par ENEDIS sur une parcelle privée dans le cadre de la viabilisation du lotissement de 4 lots accordée à Mme ROUX qui a fait l'objet d'une déclaration préalable délivrée le 13/06/2024 et permettra l'alimentation électrique des 4 futures maisons individuelles. Les règles d'implantation sont très strictes et n'ouvrent que peu d'alternatives sur ce type d'opération. La réglementation actuelle ne permet pas d'exiger une meilleure intégration par le bénéficiaire de l'autorisation ou par ENEDIS.</p>

<p>La rue des Bergers n'est plus élaguée malgré plusieurs demandes. Le dernier élagage s'est fait Chemin des Bergers mais pas rue des Bergers. Résultat : certains livreurs refusent de livrer à domicile</p>	<p>Demande prise compte par GAM</p>
<p>Sauf erreur, le panneau donnant la priorité à la rue/chemin des Bergers sur la départementale a disparu. Pourquoi ?</p>	<p>Faire la demande sur le site : Signaler un problème concernant la voirie - Votre demande Grenoble Métropole</p>

